



Publié le 30 décembre 2019 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

Laure Marolleau co-optée en qualité d'associée

Nous avons le plaisir d'annoncer la cooptation de Laure Marolleau en qualité d'associée.

Arrivée il y a 9 ans chez Soulier Avocats, [Laure Marolleau](#) vient d'être cooptée en qualité d'associée, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2020. Avocate au barreau de Paris et titulaire d'un Master en droit européen et d'un LLM en droit privé européen, elle assiste, tant en conseil qu'en contentieux, une clientèle appartenant à différents secteurs soumis à de fortes contraintes réglementaires françaises et européennes.

Ses domaines de prédilection sont l'environnement, les installations classées, la réglementation applicable aux produits chimiques et phytopharmaceutiques et la protection des données personnelles. Laure Marolleau est reconnue dans la conduite de dossiers complexes d'atteintes à l'environnement et de responsabilité du fait des produits défectueux.

Elle défend des entreprises françaises et étrangères tant devant les tribunaux judiciaires et administratifs que dans le cadre d'arbitrages internationaux.

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.